



COMITÉ DU 03 FÉVRIER 2021				
DÉLIBÉRATION N°	C2021	02	03	09

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 28 janvier 2021
- Nombre de membres en exercice : 64
- Nombre de membres présents : 37
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 05
- Nombre de membres absents et excusés : 22

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20210203-C2021020309-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2021

Publication : 08/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



INSTITUTION CRÉATION DE LA COMMISSION INNOVATIONS ADOPTION

Le Quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, modifiée par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020,

Vu l'article IX du Règlement intérieur du SMEDAR,

Vu le rapport de Monsieur Stéphane BARRÉ, Président,

Considérant que ce début de mandat s'inscrit dans le contexte très particulier de l'urgence climatique, de la réduction indispensable des pollutions et de l'empreinte carbone. Le SMEDAR est un acteur de l'économie circulaire et du développement durable. Il doit donc répondre à son niveau et selon ses compétences, aux enjeux de notre temps ;

Cela au travers d'actions qui lui sont propres, mais aussi en nouant et en s'inscrivant dans des partenariats qui permettront de structurer l'action de l'ensemble des acteurs sur notre territoire.

Considérant que l'urgence ne doit toutefois pas empêcher la nécessaire réflexion car les moyens du SMEDAR, tant financiers qu'humains, sont contraints. Des priorités d'actions doivent donc être dégagées et validées pour rendre le mandat qui s'ouvre, le plus utile possible afin d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens ;

C'est pourquoi le SMEDAR a souhaité créer une Commission Innovations dont le rôle sera de proposer au Comité un certain nombre d'actions et de pistes de réflexion qu'il conviendra de prioriser en juin 2021.

Considérant que cette commission sera animée par Madame Marie ATINAULT, Vice-Présidente du SMEDAR aux côtés des élu.e.s qui ont manifesté leur intérêt pour participer à cette commission et en devenir membre, dans le respect de la représentation des sensibilités et des territoires qui composent le SMEDAR ;

Après en avoir délibéré, le Comité :

- Valide à l'unanimité le principe de la création de la Commission Innovations,
- Adopte à l'unanimité sa composition fixée à 17 membres,
- Adopte à l'unanimité la liste de ses membres (tableau joint en page suivante)

FAIT A GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

Stéphane BARRÉ

MEMBRES DE LA COMMISSION INNOVATIONS DU SMEDAR

METROPOLE	INTER-CAUX VEXIN	CAUX AUSTREBERTHE	BRAY-EAWY	DIEPPE MARITIME
Agnès CERCEL (Tourville la Rivière)	André ROLLINI (Quincampoix)	Sylvain BULARD (Blacqueville)	Jean-Pierre GAUTHIER (Rocquemont)	<i>En attente de désignation</i>
Fabrice RAOULT (Grand-Couronne)	Philippe MARMORAT (Montville)			
Sylvaine SANTO (Roncherolles sur le Vivier)				
Marie ATINAULT (Rouen)				
Patrick CALLAIS (Le Trait)				
Jean-Michel BEREGOVYOY (Rouen)				
Martine CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan)				
François VION (Mont-Saint-Aignan)				
Alexis VERNIER (Sotteville lès Rouen)				
Jean-Marie ROYER (Hérouville)				
Francis DEBREY (Fontaine sous Préaux)				
Mirella DELOIGNON (Déville lès Rouen)				